

**Jean-Marc Merriaux**

# « L'enseignant n'est plus seulement transmetteur, mais médiateur »

Entretien avec Jean-Marc Merriaux, directeur du numérique pour l'éducation des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, sur l'évolution du métier d'enseignant.

**Avec l'apport croissant des outils numériques, quelle sera la valeur ajoutée de l'enseignant à l'avenir ?**

Nous disposons d'outils numériques permettant d'avoir accès à un nombre de connaissances inouïes. Avant, l'enseignant était dans une posture où il était le seul transmetteur des connaissances. Les élèves ont désormais une capacité à aller eux-mêmes chercher la connaissance. Le rôle de l'enseignant, et c'est une nouveauté, doit être repensé à l'aune de cette capacité de se mettre à la place de l'élève. Les professeurs continueront à enseigner les savoirs fondamentaux, lire, écrire, compter, il n'y a pas besoin de technologie, même si des outils numériques peuvent apporter une complémentarité

methodologique. Il s'agit de méthodologie et de pédagogie. Mais le numérique peut aussi permettre le développement de nouvelles compétences, plus précisément les compétences du XXI<sup>e</sup> siècle. Celles-ci se résument sous la dénomination des « 4C » – collaborer, communiquer, développer son esprit critique et créer –, des compétences comportementales que le numérique va permettre de pouvoir développer tout au long de la scolarité. Tout comme les élèves, le professeur se retrouve dans une posture où il doit les développer. Il n'est plus seulement sur les savoirs fondamentaux, il doit y adjoindre d'autres types de compétences, qui ne reposent pas sur les mêmes enjeux de transmission ni sur les mêmes méthodes pédagogiques.

**Quel est alors le rôle du professeur ?**

L'enseignant n'est plus seulement transmetteur, mais aussi médiateur par rapport à ces compétences. Il doit – il devra – être en mesure de faire prendre conscience aux élèves qu'ils auront une utilité à s'en servir durant toute leur vie, surtout professionnelle. L'enseignant doit accompagner l'élève dans sa capacité à intégrer le fait que ces compétences vont lui être utiles. Je ne demande pas à ce que chaque enseignant devienne un *geek*, mais qu'il maîtrise les outils. C'est tout l'enjeu des formations du ministère de l'Éducation nationale sur le numérique. Sur la plate-forme « Magistère », les enseignants se forment à des matières et cela développe leurs compétences numériques.

**Vous venez de lancer un projet où les élèves pourront apporter leur tablette en classe pour travailler...**

Le dernier « plan tablettes » a montré la difficulté pour tous les acteurs à pouvoir investir dans le numérique. Dans nos discussions avec les collectivités territoriales, nous souhaitons développer des expérimentations où nous accompagnerons financièrement les familles ne pouvant pas acquérir ce type de matériel. Les questions sont identiques à celles du plan tablette : à quoi cela peut-il servir ? La nouveauté est qu'il y a continuité entre le temps scolaire et le hors scolaire avec ces tablettes personnelles. Il faut se dire que ces outils tels qu'on les utilise peuvent aussi bien être utilisés sur le plan pédagogique que sur le plan professionnel ■■■



J.-C. GUILLOUX

■■■ demain. La prochaine étape est le lancement d'un appel à projets. Ensuite, nous ferons des évaluations et nous écrirons des référentiels pour accompagner les collectivités.

**Le ministre Jean-Michel Blanquer souhaite exploiter toutes les innovations numériques au service de l'efficacité pédagogique. L'intelligence artificielle (IA) en fait partie. Quel est votre objectif ?**

Je répondrai que nous avons de l'ambition et devons faire preuve de discernement. Nous avons un devoir de protection très fort. Nous devons nous assurer que le recours à l'intelligence artificielle se fait avec discernement, notamment concernant les données, qui doivent être utilisées à des fins pédagogiques et pas autre chose. Cependant, nous pouvons avoir une ambition par rapport à ce projet-là, celle de créer des parcours différenciés et d'accompagner des élèves en difficulté. Nous ne pouvons pas faire l'un sans l'autre. Nous avons lancé un partenariat d'innovation autour de l'IA, un marché public qui repose sur une phase d'expérimentation avec des acteurs industriels, avant la possibilité d'acquérir le service. Nous sommes au début de la démarche. Nous allons également créer un comité d'éthique, pour ne pas intégrer le seul côté juridique.

*Propos recueillis par J.-B. G.*